

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLEDE – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Esplanade du port des Flamands – Transfert de gestion entre le Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen Ouistreham et de Cherbourg (Ports Normands Associés) et la ville de Tourlaville

Il est rappelé au Conseil Municipal que, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain, la ville envisage des travaux d'aménagement de l'esplanade du port des Flamands.

Cet aménagement, situé entre le front bâti et la limite Sud du port des Flamands serait réalisé sur un espace appartenant au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen Ouistreham et de Cherbourg. Par délibération en date du 12 Mars 2009, ce syndicat a autorisé un transfert de gestion au profit de la ville de Tourlaville des emprises concernées par le projet urbain. Il revient donc à la ville de délibérer à son tour pour accepter ce transfert de gestion.

Ceci exposé, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur le transfert de gestion et, si elle décide d'y réserver une suite favorable, il lui est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission de l'administration générale et de la citoyenneté

Après en avoir délibéré

ACCEPTE le transfert de gestion au profit de la ville de Tourlaville des emprises appartenant au Syndicat mixte Régional des Ports de Caen Ouistreham et de Cherbourg concernées par le projet de renouvellement urbain

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le Maire,

André ROUXEL